

Une éducation sans violence

Familles » Les enfants devraient avoir droit à une éducation sans violence. La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats soutient, par 8 voix contre 3, une motion du National déposée par la Fribourgeoise Christine Bulliard-Marbach (Centre), qui vise à compléter le Code civil.

L'introduction de ce droit dans le Code civil enverra un signal fort contre toute forme de violence – gifles, fessées, petites tapes – à l'encontre des enfants. Elle contribuera à faire évoluer les mœurs et les schémas traditionnels en la matière, ont indiqué vendredi les services du parlement.

Selon une récente étude de l'Université de Fribourg, près d'un enfant sur deux en Suisse subit des violences physiques ou psychologiques dans son éducation. Ce chiffre apparaît encore bien trop élevé pour la commission.

Le Conseil fédéral est opposé à la motion de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach. Il estime que les enfants sont déjà protégés par le droit pénal. Ce n'est pas suffisant, estime la commission. Qui rappelle aussi que la Suisse a signé la Convention relative aux droits de l'enfant de l'Organisation des Nations unies. » **ATS**